

Par courriel

Mardi le 18 juin 2013

M. Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'urbanisme et du développement économique
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le projet de Plan de développement de Montréal

Monsieur,

Les commissaires responsables de la consultation publique sur le projet de *Plan de développement de Montréal* apprécieraient recevoir des informations supplémentaires sur un certain nombre d'enjeux soulevés dans le cadre des échanges survenus lors de la première phase de la consultation publique.

Je vous achemine donc à cette fin leurs questions :

1. Serait-il possible d'avoir accès aux bilans et diagnostics à la base des priorités du PDM ?
2. Y a-t-il des bilans récents des plans et des politiques de la Ville ? Quels sont les mécanismes de suivi de ceux-ci ?
3. Serait-il possible d'avoir accès aux objectifs de réduction des GES de même qu'à l'objectif d'accroissement de la superficie du territoire terrestre protégé pour le territoire de la Ville de Montréal plutôt que pour celui de l'agglomération ?
4. Il est indiqué à la page 35 du projet de *Plan de développement de Montréal*, au chapitre *Aménager la ville*, que Montréal doit agir sur la ville, entre autres, pour « favoriser une grande qualité de l'aménagement et de l'architecture, tout en répondant à certains critères de performance environnementale ». Serait-il possible de connaître ces critères, s'ils sont déjà déterminés ?
5. Y a-t-il des évaluations qui ont été faites par la Ville relativement à l'architecture verte, plus particulièrement reliées aux toits verts, aussi bien pour les bâtiments déjà construits que pour les nouvelles constructions ? Y a-t-il des contraintes liées au Code du bâtiment ?

6. Serait-il possible d'avoir accès à des cartes illustrant les terrains municipaux et institutionnels (publics et privés) encore disponibles pour de la densification et du verdissement ?
7. Il est indiqué à la page 44 du projet de *Plan de développement de Montréal* que la « Ville de Montréal doit statuer sur les normes de conception et d'implantation des nouvelles technologies répondant aux impératifs d'une ville verte ». Pouvez-vous définir ce que la Ville entend par «impératifs d'une ville verte» ?
8. Depuis 2006, Montréal a adopté des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), lesquels pour la plupart proposaient une vision de développement d'un secteur de la ville projetée sur plusieurs années. En quoi le projet de *Plan de développement de Montréal* affectera-t-il les visions proposées dans les différents PPU ?

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration, et vous transmets mes salutations les meilleures.

Ginette Theriault
Secrétaire de la commission
Office de consultation publique de Montréal